

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX  
D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES**

**(S.E.R.T.A.D.)**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



SECRETARIAT

LA CHESNAYE - 79260 SAINTE NEOMAYE  
Tél. 05.49.25.32.09 - Fax. 05.49.05.35.16

**REUNION DU MARDI 03 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le trois du mois d'octobre, à quatorze heures, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 29 septembre 2023.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. JOLLIT Daniel	Délégué de C.C. du HVS
CACLIN Philippe	Délégué de Prailles-La Courarde
CHANTREAU Michel	Délégué de C.C. du HVS
TROCHON Patrick	Délégué d'Aigondigné
DOUBLEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
PUTEAUX Sylvain	Délégué de Melle
DIGET Jean-Pierre	Délégué de C.A. du Niortais
PERGET Daniel	Délégué de C.C. du HVS
MOINARD Philippe	Délégué de C.A. du Niortais
BELAUD Bernard	Délégué du Syndicat 4B
MARTINS Elmano	Délégué de C.A. du Niortais

**ABSENTS EXCUSES :**

MMES MISSIOUX Marie-Pierre	Déléguée de C.C. du HVS
ROUXEL Patricia	Déléguée d'Aigondigné
UGUEN Nelly	Déléguée de C.A. du Niortais
GICQUIAUD Floriane	Déléguée de Melle
BUARD Véronique	Déléguée de C.A. du Niortais
LUSSIEZ Sonia	Déléguée de C.A. du Niortais
GUERINEAU Corinne	Déléguée suppléante de C.A. du Niortais

MM. SABOURIN Jean-Marie	Délégué de C.C. du HVS
RENOUX Jean-François	Délégué de C.C. du HVS
TRICHET Jacques	Délégué de Saint Vincent la Châtre
EMERIT Christian	Délégué de la Mothe Saint-Héray
DUPEU Laurent	Délégué de Fressines
AUZURET Patrice	Délégué de C.C. du HVS
CLERJEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
SIMON Jean-Manuel	Délégué de Beaussais-Vitré
BRETONNIER Pascal	Délégué de Celles sur Belle
RODRIGUEZ Guillaume	Délégué d'Exoudun
RAMBAUD Fabrice	Délégué de Celles sur Belle
LARGEAUD Roger	Délégué de C.C. du HVS
LECOINTE Alain	Délégué du Syndicat 4B

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur DIGET Jean-Pierre

**PERSONNALITE EXCUSEE :**

Madame AMORY Nathalie – Receveuse Syndical



Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 20 juin 2023
- Prix du mètre cube d'eau vendu aux abonnés – Année 2024
- Effacements de dettes
- Admission en non-valeurs
- Décision modificative n°1 – Distribution
- Décision modificative n°1 – Production
- Décision modificative n°2 – Distribution
- Convention TOTEM
- Convention de mise à disposition d'un site pour l'implantation d'une station radioélectrique
- Château d'eau de la Chesnaye
- Délégation de signature
- Adhésion au nouveau contrat d'assurance des risques statutaires 2024-2027
- Aide aux parents d'enfants handicapés (APEH)
- Ouverture de poste
- Convention SDIS – Complément de décision
- Organigramme SERTAD
- Lignes Directrices de Gestion / RIFSEEP
- Suppressions de postes
- Comité de pilotage le 3 octobre à 9h
- Positionnement quant au développement de l'agrivoltaïsme sur les AAC
- Prairie Mothaise
- Conception et aménagement de dispositifs de protection pour le gouffre du Pâtureau à Lusignan
- Coordination avec Grand Poitiers au sujet de la superposition des contrats Re-Sources sur le secteur de la Dive du Sud
- Embauche d'un stagiaire pour la réalisation de panneaux d'informations sur l'AAC de la Touche Poupart
- Comité de pilotage le 6 octobre à 9h30
- Convention de partenariat avec le Graine Poitou-Charentes et Melle pour la mise en place du dispositif MTFE
- Animation foncière en partenariat avec la SAFER
- Questions diverses

Points à rajouter à l'ordre du jour :

- Mensualisation
- Facture abonné
- Ligne de trésorerie interactive

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 16h30.

QQ QQ

**Adoption du procès-verbal**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la réunion de Conseil Syndical du 20 juin 2023.

## Prix du mètre cube d'eau vendu aux abonnés – Année 2024

Monsieur le Président rappelle la nécessité de voter les tarifs de distribution pour 2024.

Le bureau propose au Conseil Syndical d'augmenter les tarifs de 5% :

- Prix du m3 : 1.65 € HT le m3 (tarif 2023 : 1.57 HT le m3)
- Prix de l'abonnement par semestre et par compteur : 34.71 € HT (tarif 2023 : 33.06 € HT)
- Tarif fuite : 0.57 € HT le m3 (tarif 2023 : 0.54 € HT le m3)

Pour les entreprises consommant plus de 10 000 m3 le tarif appliqué sera le suivant :

- Abonnement annuel : 694 € HT (661 € HT en 2023)
- Prix du m3 jusqu'à 10 000 m3 : 1.65 € HT (1.57 € HT en 2023)
- Prix du m3 au-delà de 10 000 m3 : 0.518 € HT (0.493 € HT en 2023)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les tarifs ci-dessus.

## Effacements de dettes

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la trésorerie propose de passer quatre clôtures pour insuffisances d'actifs :

- GOICHON SARL pour un montant de 63.30 €
- MARY ISA pour un montant de 83.71 €
- LAURIDGE DURON pour un montant de 134.02 €
- SARL FUBO pour un montant de 32.26 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à ces clôtures pour insuffisances d'actifs.

## Admission en non-valeurs

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Trésorerie de Melle a proposé de passer en non-valeurs deux listes pour un montant total de 110 000 €.

Pour rappel, seulement 40 000 € est provisionné sur le compte cette année pour les non-valeurs. Le bureau propose de passer une liste (environ 55000 €) cette année et d'effectuer une décision modificative correspondante. Il est convenu que le SERTAD envoie la liste des abonnés concernés à chaque commune pour que celles-ci puisse par le biais des CCAS prendre contact avec eux.

Le Conseil Syndical décide de retravailler les listes par commune pour les transmettre aux mairies concernées, afin de présenter une des 2 listes de ces non-valeurs au prochain Conseil.

## Décision modificative n°1 - Distribution

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une décision modificative pour le paiement des avances forfaitaires pour les travaux de renouvellement de canalisations doit être prise :

### Investissement dépense :

041 - C°/ 2315 Installations, mat, out

+ 5 357.86 €

**Investissement recette :**

041 – C°/238 Avances versées sur commandes d'immo corp + 5 357.86 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette décision modificative.

**Décision modificative n°1 - Production**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une décision modificative, pour le paiement des échéances du nouvel emprunt, doit être prise :

**Investissement dépenses :**

16 - C°/ 1641 Emprunt	+ 37 500.00 €
23 – C°/ 2315 Installation, mat, out	- 37 500.00 €

**Fonctionnement dépenses :**

66 – C°/66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 24 100.00 €
60 – C°/6061 Fournitures non stockables	- 24 100.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette décision modificative.

**Décision modificative n°2 - Distribution**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une décision modificative, pour le paiement des échéances du nouvel emprunt, doit être prise :

**Investissement dépenses :**

16 - C°/ 1641 Emprunt	+ 25 000.00 €
-----------------------	---------------

**Investissement recettes :**

13 – C°/13111 Agence de l'eau	+ 25 000.00 €
-------------------------------	---------------

**Fonctionnement dépenses :**

66 – C°/66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 41 000.00 €
--	---------------

**Fonctionnement recettes :**

77 – C°/778 Produit exceptionnels	+ 41 000.00 €
-----------------------------------	---------------

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette décision modificative.

**Convention TOTEM**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SERTAD loue à TOTEM France l'emplacement technique afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques au château d'eau de Soudan.

Cette convention avait été passée lors du dernier Conseil Syndical.

Elle a subi depuis, deux modifications à savoir le nom du signataire et le rajout du diagnostic amiante.

Cette location rapportera 2000 €/an au SERTAD.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

## **Convention de mise à disposition d'un site pour l'implantation d'une station radioélectrique**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que GEREDIS doit procéder sur le site de Mouchetune (Saint Léger) à l'installation et l'exploitation de stations radioélectriques comprenant entre autres, une antenne et les équipements techniques associés.

Deux conventions avaient été initialement conclues, toutefois certaines évolutions sont intervenues depuis. Cette nouvelle convention, qui se substitue aux contrats initiaux, a pour but de mettre à disposition l'ouvrage au profit de GEREDIS afin d'y implanter provisoirement les installations radioélectriques.

Cette location rapportera 3000 €/an au SERTAD.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

## **Château d'eau de la Chesnaye**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la cuve initialement prévue sur les plans du château d'eau avec une hauteur de 5 mètres, a été réévaluée à 8 mètres afin d'améliorer la pression en fonctionnement normal.

Le coût initial du projet s'élevait à 1 500 000 € (sans l'hydraulique). Avec les modifications le coût s'élèverait à 3 150 000 €, hydraulique comprise.

Artelia propose de supprimer les fenêtres du château d'eau, ce qui économiserait 50 000 € sur le coût global mais cela pourrait compliquer les interventions en cas de coupure de courant et la sécurité des agents ne pourrait être assurée.

Le rapport d'étude d'ombrage est présenté au Conseil, l'impact de l'ombre est de 45 minutes à 6h du matin l'été et 45min à 9h du matin l'hiver.

## **Délégation de signature**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il souhaite donner une délégation de signature à Julie XARDEL Directrice et Eric BAZIREAU Directeur pour les documents de gestion courante et notamment les devis.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à donner délégation de signature à Me XARDEL et Mr BAZIREAU pour un montant maximum de 5000 €.

## **Adhésion au nouveau contrat d'assurance des risques statutaires 2024-2027**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel arrive à échéance (contrat de 4 ans).

Pour rappel, les garanties couvertes par le contrat sont :

- Décès (agents CNRACL)
- Congé d'invalidité temporaire imputable au service suite accident ou maladie
- Longue maladie/longue durée, grave maladie
- Maternité/adoption, paternité, accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire avec une franchise

Actuellement, ces garanties s'appliquent aux agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés ainsi qu'aux agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non-titulaires de droit public.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à reconduire cette adhésion sur les mêmes bases.

### Aide aux parents d'enfants handicapés (APEH)

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une aide financière peut être versée aux parents, agents de la fonction publique territoriale dont l'enfant présente un handicap à un taux d'incapacité d'au moins 50%.

Le montant de cette aide est de 172.46 € par mois pour 2023 (barème légal)

Cette aide a pour but d'aider le parent à financer les soins dont l'enfant a besoin, afin qu'il puisse s'intégrer au mieux dans la société.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à verser cette aide aux agents qui remplissent les conditions d'octroi.

### Ouverture de poste

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Afin de nommer cet agent dans son nouveau poste, il est nécessaire de procéder à l'ouverture :

- D'un poste de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à ouvrir le poste correspondant et de l'autoriser à signer les documents afférents.

### Convention SDIS – Complément de décision

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que Monsieur Gaëtan GIRARD qui a été recruté le 1<sup>er</sup> mai 2023 au sein du service maintenance est également sapeur-pompier à la caserne de la Mothe Saint-Héray.

Le service départemental d'incendie et de secours nous a fait parvenir une convention qui a pour objectif de définir les modalités de disponibilité de l'agent pendant son temps de travail.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

### Organigramme SERTAD

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'organigramme du SERTAD a été mis à jour (voir pièce jointe).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'organigramme présenté.

## Lignes Directrices de Gestion/RIFSEEP

Monsieur le Président informe l'Assemblée que lors du Comité Social Territorial les lignes directrices de gestion ont été renouvelées pour une période de quatre ans soit jusqu'en 2027.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le renouvellement des Lignes Directrices de Gestion.

## Suppressions de postes

Monsieur le Président informe l'Assemblée que des suppressions de postes ont été validés par le Comité Social Territorial du 5 septembre dernier.

Ces suppressions de postes interviennent dans le cadre d'évolution de carrière des agents.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces suppressions de poste.

## Comité de pilotage du Bassin versant TP/SNA le 3 octobre 2023

L'objectif était la validation des actions du programme Re-Sources pour l'année 2023.

Monsieur Caclin précise les grandes lignes retenues :

- Chlorothalonil : molécule plus utilisée depuis 2020 mais qui entraîne des dépassements systématiques sur la Touche Poupart sur les eaux de surface. Sur la Sèvre Niortaise, effet éponge donc relargage dans la durée. Un réunion avec l'ARS est prévue mi-octobre sur ce sujet.
- Problématique avec les MAEC : les 2/3 de l'enveloppe ont été consommé en 2023, il ne reste plus qu'1/3 pour 2024/2025.
- La cartographie Envilys a vocation à se développer, c'est la mise en concordance d'images satellite avec la réalité du terrain ainsi la couverture de sol est identifiée par une couleur.
- Arrêt concours Photo, mais une autre action se met en place « en terre ton slip ».
- Projet de CUMA départementale pour financer l'achat de matériel agricole.
- Aménagement foncier : 1<sup>er</sup> trimestre 2024 début de l'enquête publique.
- Réserve foncière : la SAFER joue le jeu, des hectares sont réservés au SERTAD et le découpage est fait en bonne intelligence pour tous.
- Action Pocis : mise en place de capteurs de molécules pendant un an au barrage et à l'usine, pour étudier les différentes molécules que l'on peut retrouver.
- Un arrachage de 800m de haie sur la Commune de Vouhé a été constaté, le SERTAD apporte son soutien au Maire.

## **Positionnement quant au développement de l'agrivoltaïsme sur les AAC**

L'agrivoltaïsme est amené à se développer en raison des objectifs très ambitieux de l'Etat. Déjà plusieurs acteurs développent ou souhaitent développer ce type de projets et ont contacté le SERTAD car des liens peuvent exister avec les objectifs du programme Re-Sources.

A titre d'exemple, cela peut permettre la diversification des revenus des agriculteurs, ce qui pourrait concourir au soutien des éleveurs à l'herbe, fortement fragilisés par le contexte actuel alors que leurs activités sont garante du maintien des prairies et donc d'une bonne qualité d'eau.

Toutefois, le développement de tels projets présente des risques : détournement du foncier agricole, tensions sur le territoire... Ainsi, il s'agit de discuter de la position du SERTAD et d'échanger ensuite sur le sujet lors du COPIL du 3 octobre.

Le Conseil Syndical décide d'attendre le positionnement de la chambre d'agriculture.

## **Prairie Mothaise**

La Prairie mothaise en tant que prairie humide rend de nombreux services écosystémiques : fonctions épuratrices essentielles à une eau potable de qualité, fonctions hydrologiques importantes pour le stockage et la régulation naturelle des flux d'eau et fonctions écologiques, indispensable à la préservation de la biodiversité.

Ainsi, des objectifs de protection ont été validés et inscrits dans le Contrat territorial depuis 2014. Le SERTAD confirme son attachement à la poursuite des objectifs d'acquisitions par le Département sur la Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

30 hectares peuvent faire l'objet d'un droit de préemption par le Département, un courrier a été envoyé en ce sens pour appuyer notre action.

## **Conception et aménagement de dispositifs de protection pour le gouffre du Pâtureau à Lusignan**

Le gouffre du Pâtureau fait partie des gouffres prioritaires à protéger. Il s'agit de faire changer les pratiques agricoles sur le bassin versant du gouffre et d'aménager des dispositifs tampons.

La réalisation de ces aménagements demande l'intervention d'un bureau d'études afin de concevoir ces dispositifs et d'assurer la maîtrise d'œuvre pour la réalisation et le suivi des travaux. La consultation des entreprises s'est terminée le 15 septembre et aucun dossier n'ayant été déposé le marché a été déclaré infructueux. La réalisation des travaux se fera donc de gré à gré.

## **Coordination avec Grand Poitiers au sujet de la superposition des contrats Re-Source sur le secteur de la Dive du Sud**

Sur le secteur amont de la Dive du Sud, de nombreux acteurs œuvrent en faveur de la qualité de l'eau et deux Contrats territoriaux Re-Sources se superposent, portés par le SERTAD et Grand Poitiers Communauté Urbaine.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a demandé la clarification du portage et la recherche d'une coordination permettant d'optimiser l'action sur le territoire, de gagner en efficacité et en lisibilité tout en limitant les doublons et une sur sollicitation des acteurs de terrain (agriculteurs en premier lieu).

Ainsi, suite à plusieurs échanges et rencontres, les deux collectivités envisagent un co-portage des actions sur ce territoire.

## **Embauche d'un stagiaire pour la réalisation de panneaux d'informations sur l'AAC de la Touche Poupart**

Dans le cadre des actions de communications inscrites au contrat, il est prévu la réalisation de panneaux d'informations ayant pour objectifs de sensibiliser à la protection de la ressource en eau et de rappeler la réglementation.

Il est envisagé d'encadrer un stagiaire afin de participer à ce projet. Le sujet a été discuté avec les encadrants du BTS Gestion et Protection de la Nature de Melle.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à recruter un stagiaire pour participer à cette action.

## **Comité de pilotage du Bassin Versant Chanceléele 6 octobre à 9h30**

L'objectif est la validation des actions du programme Re-Sources pour l'année 2024.

## **Convention de partenariat avec le Graine Poitou-Charentes et Melle pour la mise en place du dispositif MTFE**

Suite à la réussite de la première édition du dispositif Mon Territoire Au Fil de l'Eau, coordonné par le GRAINE PC, il est proposé de reconduire l'action en 2024.

Une convention a été établie pour cadrer cette action.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tous les documents afférents.

## **Animation foncière en partenariat avec la SAFER**

L'animation foncière menée par la SAFER débutera en janvier 2024. Elle fera également l'objet d'une présentation lors du COPIL du 6 octobre.

## **Mensualisation**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que lors de la réunion de Conseil Syndical du 20 juin 2023 a été adopté la mensualisation des factures.

Il avait été décidé de facturer 90% sur 10 mois et le solde pour la régularisation le 11ème mois. Cela risque d'entraîner beaucoup de remboursements en fin d'année suite à la constatation d'une baisse générale des consommations.

Le Conseil Syndical décide de passer à 70% sur 10 mois et le solde le 11<sup>ème</sup> mois pour la régularisation.

Il est également demandé que le formulaire soit envoyé aux mairies pour qu'elles puissent le distribuer en cas de besoin.

## Facture abonné

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur P... a une facture d'eau de 5 576.61 € suite à une ouverture de vanne présentant une fuite. Il a déjà effectué un règlement de 1485.00 € il reste donc 4 091.61 €. Monsieur P... indique qu'il a rendu des services au SERTAD.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à ne faire payer que la moitié de la somme restante à l'abonné.

## Ligne de Trésorerie Interactive

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a besoin de rajouter 500 000 € sur la LTI pour une durée de 3 mois afin de payer les frais de fonctionnement.

La Caisse d'Epargne propose un taux d'intérêt ESTR 3.880 % + marge de 0.40% avec des frais de dossier à 500 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat concernant cette ligne de trésorerie interactive.

## Questions diverses

Monsieur Caclin a reçu un appel aux élus du territoire pour soutenir l'élevage, le contenu du courrier sera communiqué pour le prochain Conseil.

Monsieur Trochon signale une pollution sur Aigondigné qui proviendrait d'une zone de stockage de fumier.

Monsieur Puteaux demande si une confirmation de la participation lors de la convocation au Conseil Syndical peut être demandée pour éviter les déplacements inutiles, cela sera fait pour le prochain Conseil.

so QR

Les membres,

Le Président,